

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné greffier de la ville de Paspébiac.

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le Conseil de la ville de Paspébiac procédera à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015, le mercredi 17 décembre 2014 à 19 heures, lors d'une séance extraordinaire dudit conseil qui se tiendra à la salle municipale de la Maison du Citoyen située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Paspébiac, ce 24 novembre 2014

Paul Langlois, greffier